BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IVè REPUBLIQUE

PREMIERE LEGISLATURE

LOI N°37 /95/ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT DE DEVELOPPEMENT N° Cr-2728-BUR CONCLU LE 14 JUIN 1995 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) RELATIF AU FINANCEMENT DU PROJET POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE URBAINES.

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

VU la Constitution ;
VU la Résolution n° 01/ADP du 17 juin 1992, portant validation du mandat des Députés .

A délibéré en sa séance du 09 Novembre 1995
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'Accord de Crédit de Développement N° Cr-2728-BUR conclu le 14 Juin 1995 entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au financement du projet pour l'Amélioration des Conditions de Vie Urbaines (PACVU).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à
OUAGADOUGOU, le 09 Novembre 1995

Le Secrétaire de Séance

B. Robert Francis COMPAORE

Le Président

Dr Bongnessan Arsène YE

BURKINA FASO
Le Président de L'Assemblée des Députés du Peuple